

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-048

Séance du 04 MAI 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 27/04/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTSON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, Mme GAUTIER-WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS :

Mme DELCROIX Stéphanie a donné pouvoir à Pascale GAUTIER-WILL

M. Bruno BOIDRON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Indemnités Maire, adjoints et Conseillers délégués

Suite à la nomination d'un 5ème conseillers délégués, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités.

	T% Maximal	Ind brute
Maire	55,7	2 289,56
Adjoints	21,38	878,83

Enveloppe disponible Saint Didier de Formans

Maire	1	2 289,56
Adjoint x 5	5	4 394,15

6 683,71

Maire		2 289,56
Répartition Conseillers délégués		1 143,97
Conseiller municipal délégué 1		293,00
Conseiller municipal délégué 2		244,99
Conseiller municipal délégué 3		244,99
Conseiller municipal délégué 4		244,99
Conseiller municipal délégué 5		116,00
Répartition 5 adjoints		3 250,00
Adjoint 1		650,00

Adjoint 2		650,00
Adjoint 3		650,00
Adjoint 4		650,00
Adjoint 5		650,00

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20260504-2026048-DE



Pour rappel le montant des indemnités est calculé par rapport à l'indice terminale de la Fonction Publique. Indice Brut 1027 ; majoré 835. (Pour information Montant brut 4 110,52 € à ce jour).

La mairie a commis une erreur sur mon montant brut actuellement applicable.

Si les montants bruts accordés aux élus sont corrects il convient de modifier les taux calculés sur un nouveau montant brut plus élevé.

Maire 55,70 %. Pas de modification

Adjoint passe de 15,90 % à 15,813 %

Conseiller délégué (M. Perraud) passe de 7,17 % à 7,128 %

Conseiller délégué passe de 5,99 % à 5,96 %

Fonction	T% de l'indice
Le Maire de la Commune VALLOS Frédéric	55.70 %
GAY Richard – 1 ^{er} adjoint	15,813 %
GAUTIER-WILL Pascale – 2 ^{ème} adjointe	15,813 %
PETIT Clément – 3 ^{ème} adjoint	15.813 %
MARTELLI Françoise - 4 ^{ème} adjointe	15.813 %
COLLET Baptiste – 5 ^{ème} adjoint	15.813 %
PERRAUD Sylvain conseiller municipal délégué	7,128 %
HUMBERT Sévrine conseillère municipale déléguée	5.96 %
BOIDRON Bruno conseiller municipal délégué	5.96 %
RICHARD Germain conseiller municipal délégué	5.96 %
DIOT Georges conseiller municipal délégué	2,822%

Le Conseil Municipale à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout actes à venir
- Autorise le versement des indemnités visées ci-dessus
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Centre de Gestion Comptable
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 04 mai 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Bruno BOIDRON